



Cheseaux-Noréaz, le 30 octobre 2019

COMMUNE
de

1400 Cheseaux-Noréaz

Préavis municipal No 82/19 relatif au budget 2020

Le budget 2020 présente un déficit de Fr. 299'240.-.

Les amortissements se montent à Fr. 272'890.-

Toutes les différences citées ci-dessous le sont par rapport aux comptes 2018 :

Augmentation des charges pour les transports (charges de bassin et Travys) de Fr. 10'900.-.

Baisse des revenus d'impôts selon les estimations cantonales de Fr. 301'894.- dont Fr. 98'250.- liés à la baisse de trois points d'impôt.

Equilibrage des frais pour l'épuration par l'augmentation de la taxe au m³ passant de Fr. 1.50 à Fr. 2.60 générant des recettes de Fr. 49'500.-.

Augmentation des frais de police par l'augmentation de la valeur du point d'impôt pour un montant de Fr. 20'469.-.

Augmentation des charges de participation pour la LAMAL, de Fr. 38'514.-.

Prise en charge complète par le canton des frais de l'Organisme médico social vaudois (CMS, AVASAD) générant une économie de Fr. 62'980.-.

Augmentation globale de Fr. 79'645.- due à l'augmentation du nombre d'enfants et des frais pour le secondaire par la construction du bâtiment scolaire des Rives.
Fr. 20'000.- sont prévus pour les activités extrascolaires (cours d'écoles, voyages d'études, ...)

En tenant compte des éléments ci-dessous, le budget par chapitre est le suivant :

1. Administration : Charges	Fr.	456'600.-
2. Finances : Revenus	Fr.	1'681'700.-
3. Domaines et Bâtiments : Charges	Fr.	38'640.-
4. Travaux : Charges	Fr.	195'400.-
5. Instruction publique et Cultes : Charges	Fr.	459'000.-
6. Police : Charges	Fr.	150'600.-
7. Sécurité sociale : Charges	Fr.	671'000.-
8. Services industriels : Charges	Fr.	9'700.-

En résumé, le budget 2020 de la commune de Cheseaux-Noréaz présente :

Recettes	Fr.	3'053'390.-
Charges	Fr.	3'352'630.-

Soit un résultat net après amortissements de	Fr.	-299'240.-

La Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant:

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
vu le préavis municipal,
entendu le rapport de la commission,

d é c i d e

Article premier: le budget présenté par la Municipalité pour l'année 2020 prévoyant :

Recettes	Fr.	3'053'390.-
Charges	Fr.	3'352'630.-

Soit un résultat net après amortissements de	Fr.	-299'240.-

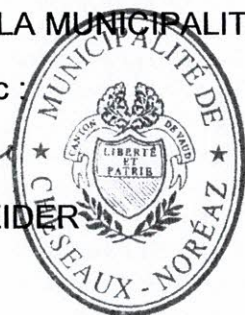
est adopté.

LA MUNICIPALITE

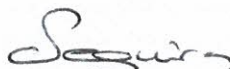
le Syndic :



D. SCHNEIDER



la Secrétaire :



C. PEGUIRON